Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 035-213501711-20260420-DEL2026_28-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
MAIRIE DE MEDREAC

DEL 2026-28 du 20.04.2026 – (8.8)

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

L'An deux mil vingt-six, le vingt avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame GAUTIER Magali, Maire ;

Etaient présents : ROUAULT Delphine, PIEDERRIERE Olivier, CRESPEL Cécile, LEVREL Didier, JOSSE Martial, ROIG Marie-Hélène, GUILLOTO-SALAÜN Alexandra, PAUTREL Julien, COUSINARD Claire-Marie, GUILLOU Maël, HAQUIN Floriane, BIGOT Alexandre, BARFF Manuel, GEORGELIN Hugo, CRESPEL Laurine, ORINEL Léna,

Absents : BOUILLEROT Céline a donné pouvoir à PIEDERRIERE Olivier, DENIS Hugo a donné pouvoir à LEVREL Didier

Nombre de Conseillers en exercice : 19 **Présents : 17** **Votants : 17+2**

Date de convocation : 13/04/2026 Secrétaire : M. PIEDERRIERE Olivier

DEL2026_28 Mise à disposition de parcelles pour la nouvelle station d'épuration

La compétence assainissement collectif et non collectif a été transférée à la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban au 1er janvier 2025. Dans la cadre de la réalisation de la nouvelle station d'épuration, il est nécessaire de mettre à disposition de la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban les parcelles suivantes :
Une partie de la parcelle AC 89. La commune conservera une partie de la parcelle pour l'extension du cimetière communal.
Une partie de la parcelle AC 111 correspondant au passage de la canalisation de transfert.
Une convention sera passée entre la commune de Médréac et la communauté de communes saint-Méen Montauban,
En cas de restitution du terrain à la commune, la communauté de communes s'engage à rendre le terrain enherbé et dépollué.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

D'AUTORISER la mise à la disposition **d'une partie** des parcelles AC 89 et AC 111 pour la réalisation de la future station d'épuration
D'AUTORISER Madame la Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme.
La Maire,

Magali GAUTIER